

29 septembre 2016

La plaisance traditionnelle prend-elle l'eau ?



Olivier Rabian, de la capitainerie ; Yannick Cuvillier, adjoint aux ports ; Gérard Pierre, président de l'APPB ; Arnaud Piepers, le maître des ports et Briec Morin, secrétaire de l'APPB.

« Au port du Linkin, comme ailleurs en France, nous constatons un changement dans les modes d'utilisation des bateaux, admet Arnaud Piepers, le maître des ports perrosiens. Nous devons adapter notre qualité de service et nos infrastructures à ces mutations en cours ».

Olivier Rabian, son collègue, représentera donc la capitainerie au sein d'un groupe de travail de l'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) pour se pencher sur l'irruption de l'économie collaborative en zone portuaire.

Au nombre de ces nouvelles pratiques, figureraient, entre autres, l'utilisation de bateaux de plaisance comme résidences secondaires ou encore la location de voiliers entre plaisanciers. **« Nous faisons face au vieillissement de nos clients traditionnels mais aussi à une évolution des modes de vie similaire à celle qui touche la société en général »**, observe Briec Morin, secrétaire de l'APPB, faisant allusion au covoiturage, ou encore au boom des locations immobilières entre particuliers.

Les recherches de ce groupe de travail, qui débiteront la semaine prochaine, ne devraient pas aboutir avant trois ans. **« Il s'agit de ne pas nier la réalité de ces mutations et de prendre en compte le désir de mouvement que nous percevons chez les plaisanciers, appuie Arnaud Piepers. Nombre d'entre eux, aujourd'hui, ne sont plus prêts à s'engager sur des contrats d'un an. Ils veulent pouvoir laisser leur bateau cinq semaines à un endroit, puis être en mesure de l'emmener ailleurs, pour une raison ou pour une autre. »** Et Olivier Rabian de conclure : **« Nous devons nous doter d'outils juridiques et administratifs qui donneront de la souplesse à notre offre de plaisance et répondront à cette demande de plus en plus volatile. »**